



ALIÉNATION DE BIENS

Conformément au paragraphe 1.0.1 de l'article 28 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), AVIS PUBLIC est donné que la Ville de Bécancour a aliéné, en faveur de :

- 9369-2374 Québec inc., le lot numéro 6 469 147 du cadastre du Québec, au prix de 177 848,56 \$, taxes en sus;
- 9376-3092 Québec inc., le lot numéro 6 402 108 du cadastre du Québec, au prix de 42 380,32 \$, taxes en sus.

Ville de Bécancour, le 8 décembre 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville